

Résumé non technique - Etude d'impact environnemental

**Construction d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau et
viabilisation d'un lotissement communale**
Commune de Saraméa

CAPSE 2019-1735-01_RNT rev2
Septembre 2020

Dossier au titre de la réglementation du code de L'Environnement de la province Sud



**MAIRIE DE
SARRAMEA**

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex
Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

| | | | |
|--|--|----------------------|-----------------------------|
|  CAPSE <small>10 ANS</small> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</small> <small>NOUVELLE CALEDONIE</small> | | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| TYPE | | Résumé Non Technique | |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | | |

Titre : Résumé non Technique de l'Etude d'impact environnemental du projet de construction de l'ouvrage de franchissement d'un cours d'eau et de la viabilisation du lot n°170

Demandeur : Mairie de Sammaréa

Destinataire(s) : Mairie de Saraméa et DENV, 3 exemplaires imprimés et reliés + 2 exemplaires informatiques CD-Rom.

Référence commande : [REDACTED]

HISTORIQUE DU DOCUMENT

| Rev 2 | 25/09/2020 | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | Reprise dossier |
|---------|------------|------------|--------------|-------------|--------------------|-----------------|
| Rev 1 | 22/06/2020 | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | Etablissement |
| Rev 0 | 27/06/2019 | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] | Etablissement |
| Version | Date | Rédaction | Vérification | Approbation | Approbation client | Commentaires |

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC – N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT PROPOS..... | 4 |
| PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE | 5 |
| 1. CONTEXTE | 5 |
| 2. ETAT INITIAL | 5 |
| 3. ETUDE DES IMPACTS | 7 |
| 3.1. <i>Evaluation des impacts</i> | <i>7</i> |
| 3.2. <i>Coûts des mesures.....</i> | <i>19</i> |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC – Nº | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

AVANT PROPOS

L'objet de la présente étude concerne un projet de construction d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau et de la viabilisation d'un lotissement communal sur la commune de Saraméa. Ce projet est porté par la Mairie de Saraméa et le maître d'œuvre est la société ETIK.

La réalisation d'une étude d'impact est nécessaire au titre du Code de l'environnement de la province-Sud pour les critères suivants :

- - Art. 431-2 rubrique I. 4° (en lien avec l'art. 130-3 rubrique 1° I. 4°) : pour des défrichements dans les 10 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau en raison de la mise en place d'un ouvrage cadre sur le cours d'eau situé à proximité du projet,
- - Art. 130-3 rubrique 8° : pour des aménagements dans un cours d'eau.

Le maître d'ouvrage a sollicité une réunion de cadrage et une visite de site avec la DENV le 1^{er} février 2018. A l'issue de cette visite la DENV demande une étude d'impact unique pour la réalisation du lotissement communal de Saraméa ainsi que son pont d'accès portant sur les rubriques N°1 relative au défrichements et N°8 relative aux aménagements dans un cours d'eau (art 130-3 du code de l'environnement) (Annexe 9-Avis DENV du 12 Mars 2018).

La Mairie de Saraméa prévoit la viabilisation du lot N°170 qui sera subdivisé en 16 lots en phase 1 et 11 lots supplémentaire en phase 2.

Le présent rapport est le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental du projet de construction d'un ouvrage cadre sur le cours d'eau et de viabilisation du lot N°170. La réalisation de la phase 2 étant incertaine et prévue, le cas échéant, sous un délai de 5 ans, un porter à connaissance sera rédigé ultérieurement en cas de mise en œuvre de celle-ci.

| | | | |
|---|--|----------|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | | DOC – N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | | |

PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE

1. CONTEXTE

| | |
|--|---|
| Objet du dossier | Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet de construction d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau et de viabilisation d'un lotissement communal aux lots n°65 et n°170 de la commune de Saraméa. |
| Présentation et justification du projet | Dans le cadre du contrat de développement 2017/2021 un financement état et Province Sud est disponible pour le financement d'un ouvrage cadre de franchissement. Un financement Province Sud est également disponible pour le projet de viabilisation de la parcelle n°170. |
| Localisation | Ouvrage cadre sur la rivière de Saraméa (lot n°65)et viabilisation du lot n°170 le long de la RP18 avant le marché. |
| Description | Etude d'impact environnemental au titre du code de l'environnement de la province Sud (Art. 431-2 rubrique I. 4° en lien avec l'art. 130-3 rubrique 1° I. 4° et Art. 130-3 rubrique 8°) pour le projet de construction d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau et de viabilisation d'un lotissement communal au lot n°170 de la commune de Saraméa. |

2. ETAT INITIAL

| | |
|------------------------|---|
| Milieu physique | <u>Milieu terrestre</u> Sol constitué de formations d'unité volcanoclastique mésozoïque de la chaîne centrale, de formations fluviatiles d'alluvions actuelles et récentes, et de formations fluviales d'alluvions plus anciennes. Qualité de l'air moyenne de par la localisation du projet à proximité de la voie revêtue R.P.18 qui longe une partie de la zone d'étude. Le terrain à viabiliser est enclavé entre la rivière la Saraméa (RP18 et lot 29) et le lot 89. Pas d'assainissement spécifique, la parcelle présente des ruissellements superficiels jusqu'à la rivière Saraméa. Pas de zone inondable. |
| Milieu naturel | <u>Flore</u> Terrain présentant deux types de formations : une savane arborée qui présente majoritairement des espèces de niaoulis et de jameloniers (7ha); et une forêt rivulaire et de talweg d'environ (3ha). Dans cette forêt rivulaire, plusieurs espèces sont endémiques une est protégé par le code de l'environnement de la PS et certains sont inscrites sur la Liste Rouge de l'IUCN. <u>Faune</u> La forêt rivulaire du terrain constitue un corridor écologique pour plusieurs espèces d'oiseaux dont certains sont protégés par le Code de l'environnement de la province-Sud. |
| Milieu humain | Le site d'implantation n'est pas occupé. Le site n'est pas viabilisé. |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC – Nº | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

La parcelle est gravée par une servitude électrique.

Absence d'ICPE dans les environs.

Moyenne valeur paysagère du site

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

3. ETUDE DES IMPACTS

3.1. EVALUATION DES IMPACTS

| MILIEU PHYSIQUE | | | | | |
|------------------|--|-------------|--|-----------------|--|
| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et de réduction | Impact résiduel | Mesures compensatoires/ Suivi |
| Qualité de l'air | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site ; - les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins ; - les poussières émises par les travaux généraux. | | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones mises à nu pourront faire l'objet d'arrosages réguliers. - Les camions transportant des matériaux fins seront bâchés. - Les engins sont des équipements entretenus et contrôlés très régulièrement. - Le soulèvement de poussières pourra également être limité grâce à la limitation de la vitesse de circulation des véhicules et engins par une signalisation adéquate et la mise en place de ralentisseurs, notamment en entrée du chantier. | | Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - Nº | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU PHYSIQUE

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et de réduction | Impact résiduel | Mesures compensatoires/ Suivi |
|------------------|--|-------------|--|-----------------|--|
| | <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rejets atmosphériques induits par la réalisation du projet seront les gaz d'échappement des véhicules personnels des futurs habitants du lotissement. - Quantités de gaz de combustion émises directement liées à l'entretien des véhicules et au type de carburant consommé. | | <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones de voirie seront revêtues, évitant ainsi l'envol de poussières engendré par la circulation. - Concernant la circulation des véhicules, l'aménagement du site et son plan de circulation limiteront les manœuvres au maximum et permettront de fluidifier la circulation sur site. | | Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire |
| Gestion des eaux | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écoulements superficiels seront légèrement perturbés par le chantier de par la modification de la topographie et du potentiel d'infiltration du sol (imperméabilisation des sols). - Eaux usées domestiques de par la présence des ouvriers sur le site, - Eaux pluviales chargées en sédiment. - Eaux résiduelles issus du nettoyage des engins | Yellow | <p>Chantier et exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sanitaires de chantier temporaires seront installés pour le personnel, en quantité suffisante et régulièrement entretenus. - Le stockage d'hydrocarbure sur le chantier est à éviter. Si stockage nécessaire, il devra être réalisé dans des conditions respectueuses de l'environnement (sous rétention) et conformes aux réglementations en vigueur. - Le lot n°29 pourra accueillir temporairement des déblais qui seront stockés dans la partie haute du lot n°29 et accompagné d'un fossé de décantation. - Des kits antipollution, mis à disposition des personnes intervenantes sur site par les entreprises. - La collecte des eaux de ruissèlement de la future voirie | | Aucune mesure de compensation nécessaire |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU PHYSIQUE

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et de réduction | Impact résiduel | Mesures compensatoires/ Suivi |
|-------------|---|-------------|--|-----------------|--|
| | <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux de lessivage des aires étanches (voies, parkings...) et non étanches - Eaux pluviales issues des toitures des bâtiments - Eaux de pluie potentiellement souillées aux hydrocarbures (carburants et huiles) ruisselant sur les aires étanches du site, - Eaux usées domestiques, - Eaux de vidange des piscines, - Eaux de nettoyage des pédiluves des piscines, - Eaux de nettoyage des filtres | Yellow | <p>se sera dans un nouveau fossé qui sera implanté sur le côté « talus en déblai » des voiries (en amont) soit généralement au sud de la voie.</p> <p>Les fossés seront dimensionnés afin de reprendre les eaux de ruissellement pour une période de retour de 10 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des servitudes d'assainissement de 4 à 6 m seront prévues afin de rétablir les écoulements jusqu'à la rivière la Saraméa. - Installation de buses en béton 135 A au niveau de certaines entrées charretières et de traversée busée afin de maintenant l'écoulement des eaux vers l'exutoire (rivière Saraméa). <p>Gestion des eaux en phase chantier = gestion des eaux en phase exploitation.</p> | | |
| Réseaux | <p>Chantier</p> <p>Présence de ligne électrique HT sur la zone, risque d'interaction avec les engins de chantiers</p> | Yellow | <p>Chantier</p> <p>Demande de coupure de la ligne à haute tension de cette portion durant les travaux</p> | | |
| Topographie | <p>Chantier</p> <p>Les incidences potentielles liées à la gestion des déblais et des remblais peuvent être, en toute théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrave à l'écoulement des eaux, - Dispersion d'espèces de flore ou de faune envahissantes consécutives aux mouvements de terrain, | Yellow | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de terrassement seront contrôlés par un géotechnicien. - Aucun déblai, ni remblai ne seront stockés dans les 10 m de part à et d'autres du cours d'eau. - Les travaux devront être planifiés en dehors de la saison pluvieuse. | | Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU PHYSIQUE

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et de réduction | Impact résiduel | Mesures compensatoires/ Suivi |
|--------|---|-------------|---|-----------------|-------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Lessivage des terrains, perte de la terre végétale, etc., - Découverte d'anciennes pollutions. | Yellow | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de gestion des eaux en phase de chantier. - Les zones mises à nues devront être rapidement revêtues ou construites. - Evacuation direct des volumes déblayés. Si stockage intermédiaire sur site nécessaire, stockage temporaire sur la parcelle 29 et mise en place d'un fossé et d'un bassin de décantation pour gérer les eaux de ruissèlement. Le tas n'excèdera pas les 2,5 m de haut. - Les remblaiages seront extraits de carrière contrôlée pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes. - Apport des remblais à l'avancement et si nécessité de stockage, ils seront stockés à l'emplacement des futures voiries. - Si découverte de pollution de sol lors des travaux de terrassement, un plan de gestion sera réalisé pour caractériser la pollution et définir des mesures de gestion en corrélation. - Avant le début des travaux, un mode opératoire des travaux pour la construction du pont sera défini (travail des engins à partir de la berge, mise en place de l'ouvrage puis franchissement possible de la rivière, ou mise en place d'un géotextile en fond de rivière pour éviter la sédimentation). - Toutes les préconisations de l'étude géotechnique seront respectées pour la conception de l'ouvrage et des fondations | | |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU NATUREL

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|------------------|--|-------------|--|-----------------|---|
| Espaces naturels | <p><u>Chantier / Exploitation</u> Zone végétalisée de 10ha accueillant une formation de savane à Niaouli (environ 7ha) et de forêt rivulaire et de talweg (environ 3ha).</p> | Red | <p><u>Chantier</u> Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur le lagon à proximité du site. Le nettoyage du site des déchets présents sera également mis en œuvre dans le cadre du respect des préconisations chantier vert.</p> <p><u>Exploitation</u> Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur le lagon à proximité du site.</p> | Orange | Aucune mesure de suivi ou de compensation prévues |
| Flore | <p><u>Chantier / Exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de poussière lors de la phase chantier se déposant sur la végétation environnante ; - Rejet d'effluents pollués se rejetant au niveau du lagon en aval du site. - Défrichement de 22 933m² dont 20 161m² de savane à | Orange | <p><u>Chantier / Exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la flore à proximité du site. | Grey | <ul style="list-style-type: none"> - Replantation de 3652 m² d'espèces de forêt sèche, à une densité de 1 plant/m² et une diversité minimale de 10 espèces. La revégétalisation sera principalement constituée d'espèces autochtones voire |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - Nº | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU NATUREL

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|--------|--|-------------|---|-----------------|---|
| | <p>niaoulis et 2 772m² de forêt rivulaire. En forêt rivulaire présence d'une espèce protégée par le code de l'environnement de la PS et EN sur la liste rouge de l'IUCN (<i>Plerandra elegantissima</i>). Egalement une espèce classé Nt sur la liste rouge de l'IUCN <i>Oxera robusta</i>.</p> <p><i>A noter : les aménagements prévus pour la phase 2 ne sont pas comptabilisés. Un portier à connaissance sera rédigé en cas de réalisation de celle-ci.</i></p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Evitement du défrichement de près de 3067m² avec modification du projet de viabilisation en phase APD (lot 21 ne sera finalement pas viabilisé), - Enterrement de la ligne à HT se fera le long des voies d'accès, - Mise en place de plateforme à l'avance pour le futur positionnement des habitations de propriétaires permettant d'éviter des défrichements supplémentaires. | | endémiques. |
| Faune | <p><u>Chantier/ Exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le site d'implantation du projet est un site non anthroposée avec la présence d'une avifaune intéressante dans la forêt rivulaire. 17 espèces protégées par le code de l'environnement sur 19 recensés ont été observées. - Il n'y a pas eu d'inventaire de la faune aquatique. | | <p><u>Chantier/ Exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'évitement et de réduction des impacts pour la flore permettront d'éviter les impacts sur l'avifaune. - La mise en place d'un mode opératoire des travaux de construction du pont permettant de minimiser la pollution sédimentaire dans le cours d'eau permettra de réduire les impacts sur la faune aquatique. - Orientation des lumières vers le bas et respectant les luminosités préconisés par la SCO. | | Aucune mesure de compensation et de suivi prévue. |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|--------------------------|--|-------------|--|-----------------|---|
| Patrimoine Archéologique | <p>Le risque de découvrir des vestiges archéologiques sur site est faible.</p> <p>En cas de découverte archéologique lors du chantier, la direction de la culture de la province sud puis l'IANCP devra être prévenu avant toute destruction de vestiges</p> | | | | |
| Trafic routier | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la viabilisation des terrains, - la collecte des déchets (camions spécialisés), - l'évacuation des déblais excédentaires et l'apport de remblais, - l'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les usagers du lotissement communal seront à l'origine d'un trafic de véhicules sur le site, pour leurs déplacements personnels et professionnels entre 6h et 8h et 16h et 18h en semaine. | | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité. - Des panneaux de signalisation indiquant le chantier (avec la référence du permis de construire) seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. - Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier. - Définition d'un plan de circulation - Définir les horaires de livraison de matériel et matières premières aux heures où le trafic est le moins dense et où les usagers sont moins nombreux. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - une entrée et une sortie sont envisagées dans un premier temps. La possibilité de mettre en place un autre accès au site est en discussion, - une circulation claire dans l'emprise du projet, - une limitation de vitesse sur site à 30km/h afin de garantir la sécurité de tous. | | <p>Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée</p> <p>Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée</p> |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|---|--|-------------|---|-----------------|-------------------------------------|
| Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur | <p><u>Chantier</u></p> <p>Sources sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engins de chantier, - Véhicules lourds, - Outils de chantier différents chocs de matériaux (chocs métalliques, etc.) | | <p><u>Chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements bruyants (compresseurs...) seront équipés de capots permettant de limiter les émissions sonores ; - Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...) ; - Les travaux ne se feront pas de nuit autant que possible. - Les entreprises travaillant sur le chantier respecteront les horaires de travail réglementaires - La cessation des travaux bruyants le midi permettra d'éviter des nuisances trop importantes sur les commerces à proximité. | | Aucune mesure de suivi n'est prévue |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|--------|---|-------------|--|-----------------|---|
| | <p>Exploitation :</p> <p>Sources sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules des usagers et autres (entreprises, publics...) - Le bruit émis par les activités liées aux usages (livraisons, activités diverses...) - Le bruit durant les activités d'entretien périodique des espaces verts <p>Pollution lumineuse</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairages publics - éclairages intérieurs <p>Sources de nuisances olfactives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux poubelle. <p>Absence de nuisance de type vibrations, champ magnétique</p> | | <p>Exploitation</p> <p>Nuisances sonores:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un règlement intérieur sera appliqué aux usagers afin de limiter les nuisances sonores. - Les équipements bruyants seront isolés pour assurer un certain cadre de vie aux personnes habitants les bâtiments (local transfo, poubelle....) <p>Pollutions lumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations d'éclairage peuvent être dirigées vers le bas afin de ne pas créer une forte pollution lumineuse. - Certains espaces éclairés pourront être équipés de détecteurs de présence afin de réduire les éclairages inutiles. <p>Odeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les poubelles sont situées dans des locaux prévus à cet effet | | Aucune mesure compensatoire ou de suivis envisagés. |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|---|--|-------------|--|-----------------|---|
| Paysage | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances visuelles dues aux travaux et à la présence d'engins, matériels et matériaux stockés, <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact paysager du projet sur le voisinage direct. | Red | <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue propre du chantier (mise en place de bennes, nettoyages réguliers du chantier...), - Les zones de stockages de matériaux sont délimitées et respectés, - Des bennes sont mise à disposition pour la collecte des déchets ; - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin d'éviter au maximum l'impact paysager une charte propre à la construction du lotissement est envisagée. Cette charte définira des règles de construction pour les habitations de particuliers, type couleur de toiture, façades en bois, etc... | Yellow | Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée |
| Occupation du sol et usages socio-économiques | <p>Chantier et Exploitation</p> principales gênes : <ul style="list-style-type: none"> - trafic, - bruit, - lumières, - aspect visuel (paysager). | Yellow | <p>Chantier et Exploitation :</p> Le projet permet de contribuer au développement économique. La ligne haute tension va à priori être enterré permettant d'améliorer la qualité de l'esthétique paysagère et minimiser les nuisances liées aux ondes. | Impact positif | Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|---------------------|--|-------------|--|-----------------|--|
| Gestion des déchets | <p><u>Chantier</u></p> <p>Déchets Inertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déblais, ▪ Enrobés bitumineux, ▪ Bordures de trottoir ▪ Résidus du curage des bassins de décantation et de laitance à béton, ▪ Plâtres, chutes de buses béton, résidus de béton, carrelages, laine de verre, briques <p>Déchets Non Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets d'emballage non souillés, ▪ Chutes de plastiques, PVC, Métaux... <p>Déchets Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solvants/peintures, ▪ Déchets d'emballage et chiffons souillés, ▪ Joints, colles, ▪ Bois traités, ▪ Huiles usagées, batteries. <p><u>Exploitation :</u></p> <p>Déchets Non Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets verts, ▪ Papiers/cartons, ▪ Déchets d'emballage non souillés... | Yellow | <p><u>Chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas brûler de déchets sur site ; - Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux ; - Organiser des opérations de nettoyage du chantier (ramassage des déchets d'envols...) ; - Tenir la voie publique en état de propreté, - Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier pour : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les déchets métalliques ; ➢ Les déchets ménagers ; ➢ Les déchets banals ; ➢ Les déchets industriels spéciaux. - Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents. | | Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue |
| | | Yellow | <p><u>Exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les déchets cartons, bois seront triés pour être recyclés. ▪ Lors de l'entretien des espaces verts, l'entreprise en charge de l'entretien devra emporter avec elle les | | Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| CAPSE 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC - N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résumé Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

MILIEU HUMAIN

| Thèmes | Impacts potentiels du projet sur l'environnement | Impact brut | Mesures d'évitement et d'atténuation | Impact résiduel | Mesures compensatoires / Suivi |
|-------------------------------------|--|-------------|---|-----------------|--|
| Gestion de la ressource en eau | <ul style="list-style-type: none"> Boue DBSH <p>Déchets Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries usées Ampoules, néons... <p>Chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'eau sera utilisée en phase chantier principalement pour l'arrosage des zones à nu et pour la fabrication du béton. <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> le volume d'eau estimé et consommé par jour est de 150 équivalents habitant *150L soit 22 500 m³. De l'eau sera également utilisée pour l'arrosage des espaces verts <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> La consommation de ressources énergétiques du fonctionnement du projet est inhérente aux travaux. <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet sera raccordé au réseau électrique public. | Impact brut | <p>déchets verts afin d'en disposer dans une filière adaptée.</p> <p>Chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'une manière générale, les entreprises seront sensibilisées à une utilisation raisonnée et modérée de la ressource en eau. <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des mesures de réduction de la consommation d'eau seront mises en place dans chaque unité type robinet économiseur d'eau, chasse d'eau double débit. <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon entretien des engins et du matériel, permettant de limiter la consommation de gazole. | Impact résiduel | Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue |
| Gestion des ressources énergétiques | | | | | Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
|  CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE | DOC – N° | CAPSE 2019-1735-01_RNT-rev2 |
| | TYPE | Résume Non Technique |
| Titre | Ouvrage franchissement et viabilisation lot N°170 – Mairie de Saraméa– commune de Saraméa | |

3.2. COUTS DES MESURES

| Mesures | Coûts indicatifs unitaires (en F CFP) |
|--|---|
| Phase chantier | |
| Location de bennes pour les déchets ménagers | 3850 CFP/mois |
| Mouvements et traitement | 2700 CFP/mois |
| Sanitaires de chantier | Location : 12 000 CFP/mois par unité Vidange : 7500 CFP/intervention (vidange et traitement des déchets hors déplacement) |
| Phase exploitation | |
| Replantation de 3652 m ² d'espèces de forêt rivulaire ou forêt mésophile, à une densité de 1 plants/m ² et une diversité de 10 espèces, soit 3652 plants. | Estimation basée sur un achat des plants et la mise en œuvre par une entreprise spécialisée : 1300 CFP/plant. 4 747 600 CFP |
| Entretien mensuel des plants / 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage - Désherbage manuel - Suivi de croissance - Remplacement végétaux morts | Prix unitaire entretien estimé : 10 000 CFP / visite. Sur 24 mois = 240 000 CFP. Prix unitaire par végétaux remplacé : 1500 CFP |
| Suivi des mesures compensatoires (replantations) sur 2 ans, incluant 2 rapports annuels et 1 visite tous les 6 mois | 600 000 CFP |

Annexes

DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.